

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS

Séance du 2 avril 2026

Date de convocation : 24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six , le 2 du mois d'avril à 19 heures 00 minutes, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la .

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente ¹ :

Etaient présents :

Mme AUBRY Carole, M. BEGARD Daniel (suppléant Bouconville), M. BERNARD Daniel, Mme BLANPIED Laure, Me BOBAN Marie-France, M. BRASSEUR Pierre, M BRICE Etienne, Mme CANET Stéphanie, M. COULY Gérard, Mme DEGOUTIN Lysiane, M. DENOYELLE Sylvain, M. FISCHER Daniel, M. GAUDE Julian M. GODART Thierry, M., M. GRUNBLATT Jean-Paul, M. HENRY Bernard, M. JACQUEMIN Lionel, Mme KETTERER Catherine, M. KLEIN Joël, M. KOPOCZ Didier, M. LACORDE Vincent, M. LARGE Dominique, Mme LARMINY Anne-Sophie, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LOMBARD Daniel, Mme MARCUS Martine, M. METTAVANT Stéphane,, M. PATE Guillaume M. PHILIPPOT Sébastien (suppléant Saint-Julien-sous-les-côtes) M. PIERRET Jérôme, M. REGE Pascal, M. ROSENBERGER Philippe, M. ROUGIREL Gilles, M. THOMAS Michel, M. URBANI Jérôme M. VAUCELLE Jean-Claude, M. ZINGERLE Jean-Claude, Mme ZINS Francine

Procuration(s) :

M. BOUR Sylvain à Mr Philippot Sébastien, BLANPIED Cécile à Philippe ROSENBERGER, ROCQUIN Denis à BEGARD Daniel, LALLEMAND Guy à KOPOCZ Didier

Etai(ent) absent(s) :

Mme BEREINS Odile, M. BATHELIER Frédéric, M. MOUSSEAUX Alexandre

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PIERRET Jérôme

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Sylvain DENOYELLE Président(e) sortant(e), qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

M. Michel thomas..... le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré membres présents.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

- Guillaume Paté
- Anne Sophie LARMINY

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	36
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DENOYELLE Sylvain	36	Trente-six

D) Proclamation de l'élection du Président

M. DENOYELLE Sylvain a été proclamé(e)
président et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Sylvain DENOYELLEélu
Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le
conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il
a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le
Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit 9 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut-être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des Vice-présidents. ²

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 8.

Élection du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	36
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
ZINGERLE Jean-Claude	36	Trente-six

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

M. ZINGERLE Jean-Claude a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du deuxième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	38
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BERNARD Daniel	36	Trente-huit

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Monsieur BERNARD Daniel a été proclamée deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du troisième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
JACQUEMIN Lionel	30	Trente

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

M. JACQUEMIN Lionel a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du quatrième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	37
f. Majorité absolue	22

Mme Anne-Sophie LARMINY étant candidate, le rôle d'assesseur est repris par le doyen Mr Michel Thomas

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
GRUNBLATT Jean-Paul	18	dix-huit
LARMINY Anne-Sophie	19	dix-neuf

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

M. LARMINY Anne-Sophie a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du cinquième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	35
f. Majorité absolue	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
LACORDE Vincent	35	Trente-cinq

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

M. LACORDE Vincent a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du sixième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	39
f. Majorité absolue	22

Mr PATE Guillaume étant candidate, le rôle d'assesseur est repris par le doyen Mr Michel Thomas

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BRASSEUR Pierre	12	douze
PATE Guillaume	27	Ving-sept

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

M. PATE Guillaume a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

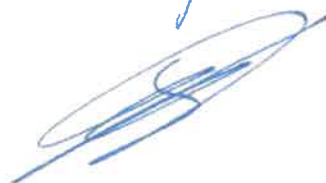
4. Observations et réclamations

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 2 avril 2026, à 21h35 , a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président

Sylvain Denoyelle



Le conseiller le plus âgé,

Michel Thomas



Le secrétaire,

Jérôme Pierret



Les assesseurs,

Guillaume Paté



Anne-Sophie Laxminy

